

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !

Madame, Monsieur,

Le dispositif « devoirs-faits » sera proposé aux élèves du collège à partir du 2 Novembre 2020. Ce temps d'études accompagnées sera proposé à **tous les élèves volontaires, gratuitement**. Cela permettra aux élèves de réaliser une partie de leur travail scolaire en présence d'un personnel de l'établissement.

Afin d'organiser au mieux le dispositif, nous vous demandons de bien vouloir **choisir le ou les créneaux (4 maximum)** pour lesquels vous souhaiteriez que votre enfant soit inscrit en tenant compte de son emploi du temps. Dans un second temps, nous inscrirons votre enfant en fonction de vos souhaits et des possibilités (places limitées, disponibilités des intervenants...) et nous vous en informerons.

Une fois inscrit, **la présence de votre enfant** aux « devoirs-faits » **est obligatoire** et nécessite **un travail sérieux** de sa part.



A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--|-------|-------|----------|-------|----------|
| Le matin avant que mon enfant commence ses cours | | | | | |
| Si mon enfant mange à la cantine de 12h45 à 13h20 | | | | | |
| L'après-midi , quand mon enfant a terminé ses cours | | | | | |

Je ne souhaite pas inscrire mon enfant au dispositif « devoirs-faits ».

Date et signature du responsable légal :